



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2022

Attente avant le début de l'assemblée générale

- Diffusion de la vidéo ZONE 300 -

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne la parole à Monsieur Ronan KERDRAON, président de Saint-Brieuc Armor Agglomération et maire de Plérin :

« Bonjour à toutes et à tous. Je vous félicite d'avoir choisi la plus belle commune des Côtes d'Armor après la vôtre, pour tenir cette assemblée générale, sachant que bien évidemment le siège de la Fédération est à Plérin et nous sommes heureux de vous accueillir chez vous. D'abord, merci. En tant que maire et président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, je suis très content de travailler avec la Fédération mais également avec la société locale de chasse, notamment quand on évoque le problème des sangliers. Heureusement que vous êtes à nos côtés pour nous aider et nous accompagner au titre de leur régulation. Je voudrais aussi témoigner de ma solidarité avec la société locale puisqu'il y a eu quelques défenseurs soi-disant de l'environnement qui s'en sont pris aux voitures de certains chasseurs. Une petite anecdote. Je m'étais fait allumer sur les réseaux sociaux à ce sujet par des personnes qui oublient que ces moyens de communication sont non seulement consultés mais aussi contrôlés. Elles m'avaient alors accusé de soutenir les chasseurs ; ce qui était vrai et normal, je les soutenais. Et, quinze jours plus tard, une personne qui m'allumait sur Facebook a eu son jardin labouré. Comme quoi, parfois, l'arroseur arrosé ! Je vous souhaite une bonne assemblée générale. Je vois qu'il y a beaucoup de chasseurs, pas beaucoup de femmes. Monsieur le président, vous n'avez pas l'obligation de parité, donc tout va bien ! J'en profite aussi pour saluer mon ami Didier YON. La commune de Trébry est connue y compris à Plérin et on a toujours plaisir à se rencontrer. Je vais vous quitter dans quelques minutes pour d'autres rendez-vous à la mairie. Merci pour ce que vous faites, pour ce que vous êtes. Je vous souhaite de bons travaux pour toute la journée. »

Après ce mot d'accueil, le président Yvon MÉHAUTÉ revient sur la diffusion de la vidéo réalisée par la plateforme Zone 300 en demandant à Monsieur Matéo COLLIN de se présenter :

« Bonjour à tous et à toutes. Je me présente, je m'appelle Matéo COLLIN et je suis actuellement en service civique à la Maison de la Terre avec Guillaume LE PROVOST. Je viens tout juste de terminer mon bac pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune), à Quessoy. Mon service civique se concentre principalement sur l'animation du site et je participe aussi à sa gestion. Le projet que l'on m'a confié durant ces 8 mois se déroule autour du « Sport/Nature » avec l'école des Noës de Binic. Avant que débute cette assemblée générale, vous avez pu visionner le film réalisé par Zone 300, une plateforme qui diffuse des vidéos autour de la chasse et de la pêche. J'ai eu la chance de participer à ce reportage. On était 13 Bretons, en Dordogne. Là-bas, c'est différent de chez nous. La chasse du chevreuil n'est pas du tout perçue de la même façon. Ils chassent un jour sur deux en essayant de réaliser leur plan de chasse sur une semaine. J'espère que la vidéo vous a plu. L'équipe de

Zone 300 a essayé de sélectionner un maximum de séquences en peu de temps. Normalement, le film dure 57 minutes. Pour terminer, cet été j'ai été embauché par la Fédération que je remercie pour assurer le guichet unique. Je serai donc votre interlocuteur. Je voulais aussi remercier la Fédération car, grâce à elle, j'ai pu acquérir une belle expérience durant ces 8 mois. Je remercie aussi Zone 300 qui nous a filmés durant ce superbe séjour. Merci. »

Le président Yvon MÉHAUTÉ remercie Matéo COLLIN en soulignant la volonté de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor : former le plus de jeunes possible, pour leur faire découvrir le monde de la chasse.

Introduction

Le président Yvon MÉHAUTÉ déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor.

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 18 mars dernier dans deux quotidiens régionaux d'information générale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à la Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, adressée par voie postale.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir des représentants du monde de la chasse mais aussi des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien :

- Monsieur Didier YON, Conseiller départemental du canton de Plénée-Jugon, délégué à l'agriculture ;
- Monsieur Ronan KERDRAON, Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Maire de Plérin ;
- Madame Sandra LE NOUVEL, Présidente de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh ;
- Monsieur Antoine de COUESNONGLE, Président du Syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Didier LUCAS, Président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Jean-Jacques RENÉ, Membre de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ;
- Messieurs Claude CADORET et Jean-Marc LOHIER, représentant Madame Fabienne GAREL, Présidente de la FDSEA des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Olivier DUGUÉ, représentant le Directeur de l'ONF - Agence territoriale de Bretagne Centre Ouest Aquitaine ;
- Monsieur Marcel CORMAN, Président de l'OS Porc Bretagne ;
- Monsieur Louis BLANDEL et Madame Karine RICHARD, respectivement Président et Technicienne de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Antoine LE BIANIC, Président du Comité territorial 22 du Groupement de défense sanitaire de Bretagne.
- Messieurs Maurice JOUBAUD et Gaël LE BOUHILLEC, respectivement Président et Vice-président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan ;
- Monsieur Joël QUARAN, représentant Monsieur Daniel AUTRET, Président de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère ;
- Monsieur Christian BARBET, Président de l'Association Armor Chasse à l'Arc ;
- Monsieur Gaël GAUBERT, Président de l'Association Les Lames de Chasse d'Arvor ;
- Monsieur Nicolas GÉLIN, Président de l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre ;
- Monsieur Michel ROBERT, Président de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier et Estimateur de dégâts de grand gibier ;
- Monsieur Stéphane LE ROUX, Président de l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants ;
- Monsieur Ronan HÉNAFF, Président du Club d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Christian LE MERRER, Président de l'Association des chasseurs de lapins des Côtes d'Armor et Estimateur de dégâts de grand gibier ;
- Monsieur Gérard THOMAS, Président de l'Association départementale des lieutenants de

- louveterie ;
- Monsieur Bernard MANIVEL, Président de l'Association des gardes-particuliers et des piégeurs agréés des Côtes d'Armor ;
 - Monsieur Patrick SAGORIN, Président de la Fédération départementale des gardes-particuliers ;
 - Madame Laury MAZÉO, Présidente de l'Association de petit gibier des Côtes d'Armor ;
 - Monsieur Jean-Marie NOËL, représentant Monsieur Raymond JARRY, Délégué départemental du Club national des bécassiers ;
 - Monsieur Bernard GUÉRIN, représentant Monsieur Ronald CATTEEUW, Président de l'Union départementale pour l'utilisation du chien de rouge ;
 - Messieurs Jean-Luc CORDON, Jacques LAMBALLAIS et Jean-François SÉGUILLON, Estimateurs de dégâts de grand gibier.

En tant que Président de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, c'est à Yvon MÉHAUTÉ qu'il revient de présider cette assemblée générale. Le bureau correspond à celui du Conseil d'administration ; le secrétariat est assuré par Madame Elyane PHILIPPE, secrétaire de l'association.

Avant toute chose, le président Yvon MÉHAUTÉ souhaite rendre hommage aux chasseurs décédés ces trois dernières années. Il précise avoir une pensée toute particulière pour son prédécesseur, Monsieur Paul LE GARZIC. Président d'honneur de la Fédération, il est décédé le 22 août 2020 à l'âge de 100 ans.

Les adhérents se lèvent afin d'observer une minute de silence.

- MINUTE DE SILENCE -

Sept réunions de secteur ont précédé cette assemblée générale. Les chasseurs ont largement répondu présent à ce traditionnel rendez-vous annuel. Ces rencontres ont vocation à présenter un bilan de la saison écoulée mais aussi à préparer la prochaine campagne cynégétique. Le président Yvon MÉHAUTÉ remercie les adhérents d'avoir participé à ces réunions.

L'ordre du jour proposé et adopté par le conseil d'administration est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 30 mars 2021,
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité,
- Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021,
- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes,
- Approbation du budget 2022/2023,
- Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2022/2023,
- Questions écrites,
- Remise des médailles
- Élection du Conseil d'administration.

En plus de ces points, Kim SORIN et Ronan PENGAM présenteront le nouveau projet d'éducation à l'environnement développé par la Fédération : la création d'un escape game pédagogique dénommé BIO'SCAPE.

S'agissant du dernier point inscrit à l'ordre du jour, l'élection du Conseil d'administration, le président Yvon MÉHAUTÉ rappelle les dispositions de l'article 5 alinéa 25 du règlement intérieur de la Fédération : « *Le vote à caractère électoral donne obligatoirement lieu à un scrutin secret* ». En fin d'assemblée, le directeur, Monsieur Romain PARDOËN, expliquera aux adhérents les modalités relatives à l'élection du Conseil d'administration. Tous les autres votes seront effectués à main levée.

Avant de commencer, le président Yvon MÉHAUTÉ rappelle que les discours tenus ce jour sont enregistrés. Cet enregistrement vise à retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

Approbation du PV de l'AG dématérialisée du 31 mars 2021

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale dématérialisée, qui correspond au procès-verbal de constat établi par l'huissier, est en consultation sur le site internet de la Fédération depuis le 18 mars 2022. Le président Yvon MÉHAUTÉ demande aux adhérents de bien vouloir lui faire savoir s'ils ont des remarques ou corrections à apporter à ce document.

L'assemblée vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'AG du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour votre présence ici aujourd'hui. L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor est une opportunité que chacun de ses membres doit saisir. Chers adhérents, en exerçant votre droit de vote à cette occasion, vous prenez part à la majorité des décisions importantes qui vous concernent et démontrez de l'intérêt pour l'avenir de votre association. Je vous en suis reconnaissant.

Vous l'avez peut-être remarqué, nous avons légèrement modifié nos habitudes de communication à l'approche de ce rendez-vous. Je m'explique. Lors des précédentes assemblées générales, nous avons observé que la plupart des participants étaient détenteurs de droit de chasse. Ce temps fort est pourtant bel et bien accessible à toutes les personnes ayant validé leur permis de chasser dans le département. Aucun membre ne doit être laissé pour compte dans ces grandes décisions. Nous avons alors décidé de communiquer plus largement en mobilisant tous nos leviers : e-mails, SMS, bulletin fédéral, sans oublier les réunions de secteur au cours desquelles nous avons demandé aux responsables de territoire d'encourager l'implication de leurs sociétaires. Certains l'ont très bien fait et le message semble être passé auprès de tous : cette année, des adhérents franchissent la porte de l'Espace Roger-Ollivier pour la première fois.

Cette réunion annuelle témoigne de la vitalité de notre association, de notre engagement au service de l'activité cynégétique dans son ensemble, et de notre sens des responsabilités face aux enjeux entourant notre pratique. Qu'on se le dise, la chasse a encore de très beaux jours devant elle, parce qu'elle sait évoluer avec son temps.

Ces deux dernières années ont été marquées bien sûr par un contexte sanitaire totalement inédit, bouleversant notre quotidien. Comme tout le monde, la Fédération a dû s'adapter aux restrictions induites par la Covid-19. En 2020, premier confinement oblige, l'assemblée générale a dû être remplacée par un Conseil d'administration décisionnel. L'an dernier, elle s'est déroulée de façon dématérialisée, sans cette convivialité qui nous est pourtant si précieuse. En 2022, nous voilà enfin réunis, pour de vrai. Chers amis, c'est un réel plaisir de vous retrouver aussi nombreux à cette occasion, comme nous l'avons toujours souhaité.

Vous le savez, notre rendez-vous associatif a la particularité de se dérouler entre les deux tours de l'élection présidentielle. Nous sommes ainsi appelés à exercer notre devoir de citoyen et je vous encourage vivement à le faire. Chers amis, ayez conscience du poids de votre bulletin de vote demain quant au devenir de la chasse. Jamais ce sujet n'a été autant évoqué dans une campagne électorale. À tel point que certains candidats ont fait la promesse d'interdire la chasse les week-ends et durant les vacances scolaires s'ils étaient élus. Heureusement, ce n'est pas le cas, mais nous devons rester vigilants. Il ne vous a pas échappé que certains candidats se sont plus ou moins prononcés vis-à-vis de la chasse... À bon entendeur.

Parlons peu, mais parlons bien. Nos opposants veulent, à terme, l'interdiction pure et simple de la chasse, sous toutes ses formes. Bien évidemment, aucun d'entre eux n'a le courage de l'afficher clairement. Ils se justifient avec des arguments infondés, profitant de l'émotion générale suscitée par le traitement médiatique accordé aux accidents de chasse.

Nous ne sommes pas dupes. Nous voyons bien ce processus lent s'installer peu à peu, à force d'attaques répétitives ciblant toutes nos pratiques, les unes après les autres. Nous saurons garder notre place. Une chose est sûre, il est loin le temps où nous vivions cachés. Désormais, nous œuvrons quotidiennement pour une meilleure connaissance de nos actions ; car c'est bien là que le bât blesse.

Il y a tout juste un an, un sondage Ifop commandé par la Fédération nationale des chasseurs, révélait une importante marge de progrès à effectuer sur ce point. Dans les Côtes d'Armor, nous sommes bien déterminés à faire bouger les lignes dans ce domaine incontournable qu'est la communication. L'étude nous apprend en effet que, plus les Français connaissent la chasse, plus ils y sont favorables. Voilà ce qui doit être notre cheval de bataille dans les années à venir et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi, en vous encourageant à assumer pleinement votre rôle d'ambassadeur de notre passion. Vous pouvez compter sur le soutien de votre Fédération. C'est son rôle de vous accompagner dans cette démarche en vous donnant des clés pour apprendre à communiquer efficacement.

Trop longtemps, nous avons laissé des individus expliquer la nature à notre place. La fameuse stratégie appliquant la citation "pour vivre heureux, vivons cachés", est désormais révolue. Soyons fiers d'être sortis de notre anonymat, enfin. Comme le dit si bien mon cher Willy SCHRAEN, président de la FNC, "La chasse, si elle était bien expliquée, je ne devrais même pas devoir la défendre".

À propos, certains d'entre vous ont peut-être découvert la nouvelle campagne de la FNC diffusée depuis le début du mois sur plusieurs chaînes télévisées. Un clip de 30 secondes qui donne une autre image du chasseur, celle du chasseur qui œuvre toute l'année pour la protection et la valorisation de la biodiversité. Communiquer, se faire connaître, expliquer ce que l'on fait, tout est réuni dans ce spot TV très bien réalisé que je vous invite à regarder :

- DIFFUSION DU SPOT TV FNC -

Amis chasseurs, il n'est jamais trop tard pour reprendre la situation en main ; cette dynamique est déjà bien enclenchée dans le département. Pour preuve, on parle régulièrement de l'action positive des chasseurs costarmoricains, que ce soit dans la presse locale, départementale, régionale ou nationale.

Dans le fond, tout un chacun a le droit d'être critique vis-à-vis de la chasse. Cela ne m'a jamais dérangé, fort heureusement. En revanche, je ne peux supporter l'attitude de nos détracteurs qui véhiculent une image négative de la chasse en omettant soigneusement d'aller rencontrer les principaux intéressés. Chacun doit respecter ce qu'il est et respecter ce que sont les autres. Cette règle très simple, que chacun connaît parfaitement, est pourtant loin de faire l'unanimité dans son application concrète. Refuser le dialogue est vraiment à l'opposé de ma conception de l'exercice des libertés de chacun.

En tant que président, j'entends vos remontées de terrain, votre difficulté à exercer vos activités sans être interpellés, parfois même agressés par des automobilistes et promeneurs avec lesquels il est impossible d'expliquer le sens de ce que vous faites, la raison de votre présence. Dans ce contexte empreint de tensions et de provocations, je suis particulièrement admiratif de votre attitude pacifique, en réponse à ces démonstrations d'intolérance. Votre comportement exemplaire mérite d'être souligné.

Le dialogue est justement au cœur de la mission que vous m'avez confiée. Le rôle d'un

président de fédération départementale des chasseurs, c'est de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés, de près ou de loin, par l'exercice de nos missions cynégétiques, et elles sont nombreuses. On ne fait pas avancer les dossiers si l'on n'est pas capables de discuter les uns avec les autres et surtout si l'on s'enferme dans ses convictions et ses certitudes. Notre association mène des échanges réguliers et constructifs avec les autres structures de protection de l'environnement, les élus des collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants du monde agricole ou encore les forestiers. Ce réseau d'acteurs auquel nous sommes parfaitement intégrés prouve que nous avons gagné en efficacité, en compétence et surtout en crédibilité. Cela ne s'est pas fait en un jour et nous pouvons être fiers du résultat de nos actions.

Cette posture a aussi pour effet de conforter notre statut d'association agréée au titre de la protection de la nature ; ainsi nous sommes désormais reconnus comme un acteur "normal" de la gestion de l'environnement. Pour preuve, nous sommes aujourd'hui directement sollicités pour nouer des partenariats et contribuer à la réalisation de projets. Illustration concrète de tout cela, la Fédération a dû augmenter son effectif de salariés ces dernières années. En fonctionnant à l'image d'un bureau d'études, elle peut se prévaloir de disposer d'une équipe aux profils spécialisés dont les compétences ne sont pas à prouver. L'éducation à l'environnement représente pas moins de 2 ETP au sein de la Fédération. En parallèle de ce dossier auquel nous consacrons tout le temps nécessaire, plusieurs postes dédiés à d'autres domaines sont en partie financés par des structures départementales, régionales et nationales. Par ailleurs, notre département est précurseur dans le domaine de l'équilibre forêt-gibier, n'en déplaise au président de la FDC29, Monsieur Daniel AUTRET. Initiée en Côtes d'Armor, la méthodologie d'inventaire des dégâts dite Brossier-Pallu, développée conjointement par la FDC22, le CNPF et l'ANCGG, bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que du Ministère de la Transition écologique, de l'ONF et de l'OFB. Elle est alors déployée dans l'ensemble des régions de France et profite d'ores et déjà au plus grand nombre, preuve supplémentaire de la richesse des travaux menés en Côtes d'Armor.

Il y a tout de même un bémol. Je regrette l'attitude de notre conseillère déléguée à l'environnement au Conseil départemental, Madame Nathalie NOWAK. Faisant suite à sa récente prise de fonction, nous l'avons sollicitée en vue d'échanger sur les dossiers qui nous lient au Conseil départemental, sans obtenir la moindre réponse. Plus désolant encore, nous avons appris l'interdiction de la chasse à courre en forêt départementale d'Avaugour Bois Meur par voie de presse. Nous avons alors obtenu un rendez-vous avec le président du Département, sans parvenir à négocier cette décision dont nous ne comprenons absolument pas l'absence de concertation entre nos structures. N'est-ce pas l'un des principes de l'existence d'une convention entre deux parties ? En décembre dernier, j'ai invité Madame Nathalie NOWAK à assister à une journée de chasse/école dans le massif d'Avaugour Bois Meur. Faisant savoir qu'elle refusait ouvertement ma proposition, elle s'est contentée d'une réponse par mail adressée par son secrétariat. Comprenne qui pourra...

Je pourrais m'arrêter là, mais il me faut tout de même souligner un autre fait marquant l'absence de relations entre nous, renforçant toujours plus ma déception et surtout mon incompréhension. Comme vous pouvez le constater en observant la tribune devant vous, Madame Nathalie NOWAK n'est pas présente à notre assemblée générale ; le président du Département ayant choisi de mandater son conseiller délégué à l'agriculture pour le représenter. De notre point de vue, il serait préférable d'avoir un seul et unique interlocuteur au Département, de manière à engager un dialogue constructif entre nos structures, vous en

conviendrez.

À travers ce rapport moral, je me dois aussi de revenir plus longuement sur les accidents survenus dans le cadre de la chasse. Les observateurs objectifs ne peuvent que constater et soutenir les efforts engagés par le monde de la chasse afin d'améliorer significativement la sécurité. Non, on ne peut pas nous pointer du doigt pour notre inertie. C'est absurde et inacceptable. Depuis près de 30 ans, la mobilisation des fédérations départementales des chasseurs et des responsables de chasse a eu pour conséquence une diminution drastique du nombre d'accidents. Tandis que l'action de chasse au grand gibier a été multipliée par 10 durant cette période, les accidents quant à eux ont été divisés par 4. En clair, aujourd'hui nous avons plus de balles tirées et moins d'accidents. Dans les mois qui viennent, la formation décennale sécurité va débiter. Cette mesure va dans le sens de ce que nous mettons en œuvre depuis de longues années dans le département. Disons-le clairement, nous sommes avant-gardistes. Le port d'une arme implique évidemment des devoirs et les règles de sécurité doivent être rappelées inlassablement ; c'est à cette condition que nous pouvons tendre vers l'exemplarité. Dans les Côtes d'Armor, nous disposons de moyens pour prévenir efficacement les comportements et situations à risque. Je pense bien sûr à la formation continue mais aussi à la possibilité de vous exercer au stand de tir de Glomel. Cette remise à niveau sécurité, tous les 10 ans, pour tous les chasseurs, et je dis bien TOUS les chasseurs, est bien évidemment essentielle. En complément de celle-ci, nous continuerons de mettre l'accent sur la sécurité en vous proposant des modules de formation concrets dès l'année prochaine.

Je veux aussi m'adresser aux présidents d'associations de chasse ici présents. Ce n'est pas l'arme qui est dangereuse, mais l'utilisation qui en est faite. À ce sujet, certains responsables de territoire relèvent des comportements dangereux au sein de leur équipe. Je vous le dis tout de go. La Fédération ne laissera passer aucun de ces actes dès lors qu'il y a un non-respect des règles de sécurité. Si vous êtes confronté à cette problématique, il est de votre responsabilité de prendre les dispositions qui s'imposent de manière à sanctionner ces comportements. Ensuite, la FDC22, l'OFB et éventuellement la Préfecture des Côtes d'Armor pourront décider de mesures particulières en fonction de la gravité des faits. Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités. Il en va de notre avenir et de notre crédibilité.

Alors que le traitement médiatique laisse à penser que la société est majoritairement hostile à notre pratique, certains indicateurs révèlent sans ambiguïté un regain d'intérêt pour la chasse. Dans le département, depuis trois ans, nous observons une forte augmentation du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser. Dans le même temps, nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à stabiliser le nombre de validations du permis de chasser ; cela n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans ! Il est évident que la reconquête de nos effectifs est sur la bonne voie. J'en profite pour lancer un appel aux responsables de territoire, c'est à eux que revient la décision d'accepter ou non l'intégration de nouveaux adhérents au sein de leur association. Trop souvent, je fais le constat que les jeunes permis rencontrent des difficultés dans la recherche d'un territoire susceptible de les accueillir. Il est impératif de remédier à cette situation et je m'y engage personnellement.

Je veux aussi vous parler à travers ce rapport moral de l'actualité récente concernant les dégâts de grand gibier. Plus de 77 millions d'euros. C'est le montant que nous avons payé, nous seuls chasseurs, pour les dégâts agricoles causés par le grand gibier, l'année dernière. Vous le savez, depuis 1968, une loi définit le paiement des dégâts agricoles à la seule charge des fédérations départementales des chasseurs. Cette loi n'a évidemment pas évolué en fonction de l'état des populations sur le terrain. Nous sommes tous d'accord. La

multiplication des populations de sangliers, l'explosion de la valeur des denrées agricoles, la diminution des surfaces chassables... et des chasseurs qui font ce qu'ils peuvent... Nous sommes face à une équation financière totalement insoluble pour le seul monde cynégétique. Willy SCHRAEN l'a d'ailleurs annoncé lors du congrès de la FNC le 22 mars dernier : "Avant la fin de l'année, si aucune solution n'est trouvée, nous arrêterons de payer faute de moyens financiers". Le message est clair. Nous chasseurs voulons bien réguler, mais il faut que ce soit "donnant donnant". L'Etat doit prendre en charge malgré tout une bonne partie de ces dégâts. Ce sera, à l'avenir, la seule solution pour chasser ce gibier qui n'appartient à personne. Notre département est relativement épargné par les dégâts mais nous devons rester extrêmement vigilants et, bien entendu, nous suivrons le mouvement national, en espérant qu'il ne soit pas nécessaire d'en arriver là.

Vous l'avez compris, demain il conviendra c'est sûr d'être toujours plus militant. La manifestation pour défendre la ruralité, le 18 septembre dernier, n'était qu'un début. Plus de 10 000 chasseurs dans les rues de Redon, c'est bien, mais on aurait pu faire encore mieux. Je remercie sincèrement tous les chasseurs qui ont soutenu le mouvement ; non seulement ils se sont montrés solidaires et attentifs, mais ils se sont fait remarquer par leur action digne et respectueuse.

En parlant de militantisme, mi-février, Willy SCHRAEN a lancé une pétition en son nom sur le site du Sénat. Elle demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. Concrètement, le président de la FNC demande au Sénat la réalisation d'une enquête parlementaire pour que lumière soit faite sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations se réclamant de l'intérêt général. Il est impératif que tous les chasseurs et plus largement tous les ruraux soient signataires de ce document, pour mettre fin à cette politique de la violence et du mensonge organisé. Nous devons atteindre les 100 000 signatures d'ici la mi-août. Avec 61 000 signatures aujourd'hui, nous ne sommes qu'à la moitié du chemin, et le calendrier se resserre. Je compte sur vous. Nous devons être à la hauteur de nos revendications. Signez et faites signer pour soutenir cette première pétition de la FNC. Ces associations antitout ne veulent qu'une chose, abolir la chasse, l'élevage et la pêche.

Rappelez-vous, en novembre dernier, à peine deux mois après sa mise en ligne, la pétition initiée par le collectif "Un jour, un chasseur" réclamant un meilleur encadrement de la chasse a atteint les 100 000 signatures. Résultat, les sénateurs se sont emparés du dossier et une mission d'information a été lancée. Concrètement, cela peut découler sur une proposition de loi intégrant une formation plus stricte et un renforcement des règles de sécurité, ou encore une interdiction de la chasse le dimanche et le mercredi. 100 000 signatures en 2 mois. Pourquoi n'arrivons-nous pas à en faire autant ?

Vous le percevez à travers l'exposé de ce rapport moral, l'actualité cynégétique est très dense. Cela m'amène à vous sensibiliser sur l'importance de posséder une adresse mail et de nous la communiquer. C'est aujourd'hui indispensable pour accomplir certaines formalités administratives à titre personnel ; la chasse ne peut et ne doit pas faire exception à cette évolution des pratiques. Vous êtes demandeurs d'informations, non seulement c'est tout à fait normal, mais c'est tout à votre honneur. Cependant, vous devez admettre qu'il est aujourd'hui inefficace, coûteux et impossible pour la Fédération de vous communiquer les informations attendues par voie postale à une fréquence satisfaisante ; d'autant plus que la réactivité doit bien souvent être de mise. À l'heure actuelle, seule la moitié des chasseurs costarmoricains nous ont transmis leur adresse mail. Ce n'est pas suffisant, et encore-faut

qu'ils aient le réflexe de consulter leur messagerie régulièrement. L'email est pourtant un outil très répandu et nous pouvons y répondre facilement.

Depuis le 8 février dernier, le Système d'information sur les armes, le SIA, est mis en place. Concrètement, tous les détenteurs d'armes ont l'obligation de créer leur compte sur le site internet du SIA avant le 1er juillet 2023. La première étape de la création du compte consiste à renseigner une adresse mail. Vous le voyez bien, même les plus réticents d'entre vous devront tôt ou tard prendre le train en marche.

En plus d'être un événement attendu après 2 années, cette assemblée générale est marquée par l'élection d'un nouveau Conseil d'administration. À la tête de votre association depuis plus de 20 ans, je vous annonce que je suis volontaire pour briguer un nouveau mandat ; celui-ci aura pour axe majeur le développement des populations de petit gibier dans notre département. L'exercice n'est pas simple tous les jours, mais cette mission me passionne. J'en profite pour vous annoncer que, dans les mois à venir, notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique va devoir être renouvelé. Vous serez évidemment consultés dans le cadre de ces travaux définissant les axes prioritaires de la Fédération.

J'adresse mes remerciements à toute l'équipe qui m'entoure, aux membres du conseil d'administration, aux responsables d'associations pour leur disponibilité et leur dynamisme, et, bien sûr, aux membres du personnel de la Fédération pour leur investissement au quotidien, qui plus est au cours de ces deux dernières années où ils ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable pour le maintien des services de la Fédération.

Chers amis, expliquons inlassablement ce que nous sommes, ce que nous faisons, à quel point nous connaissons la nature. Soyons fiers d'être chasseurs.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vous remercie de votre attention.

À l'issue de sa lecture, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet le rapport moral au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral du président est approuvé.

Il donne ensuite la parole à Madame Elyane PHILIPPE, secrétaire de la Fédération, pour présenter le rapport d'activité de l'association.

Rapport d'activité

L'assemblée générale annuelle de la Fédération, moment fort de la vie associative, n'a pas pu se tenir en présentiel ces deux dernières années. Dans ce contexte sanitaire impactant à bien des égards, l'activité de la Fédération ne s'est pas interrompue, loin s'en faut. Les nombreuses actions de notre association, de plus en plus relayées dans la presse, attestent de cette dynamique.

Les derniers chiffres de la pandémie laissent enfin entrevoir une amélioration durable et c'est un plaisir d'être à nouveau rassemblés à cette occasion. Je vais maintenant vous présenter le rapport d'activité dédié à la saison cynégétique 2021/2022.

En premier lieu, je souhaite évoquer la tendance relative aux validations du permis de chasser. Vous en êtes bien conscients, depuis quelques décennies, le nombre de chasseurs costarmoricains connaît une érosion progressive de ses effectifs. Malgré tout, en Côtes d'Armor cette saison, vous étiez 8 925 à acquitter une validation contre 8 952 en 2020/2021, soit une perte de seulement 27 permis par rapport à la saison précédente. Nous nous réjouissons de ce chiffre jugé très satisfaisant et commençons à croire que les efforts entrepris en ce sens depuis de nombreuses années commencent à porter leurs fruits. La tendance semble être généralisée au niveau national ; certaines Fédérations observent même une hausse des validations. La situation est-elle en train de s'inverser ? Nous le verrons. Dans tous les cas, il faut continuer à œuvrer dans cet objectif.

Parmi nos chasseurs, 70 % optent pour une validation départementale et 30 % une validation nationale contre seulement 3 % à l'époque où cela coûtait deux fois plus cher.

Cette bonne nouvelle s'accompagne d'une augmentation du nombre des candidats au permis de chasser. Les sessions de formation - plus nombreuses qu'auparavant - se remplissent particulièrement vite. En conséquence, les futurs chasseurs ont tout intérêt à anticiper leur inscription s'ils souhaitent pouvoir pratiquer rapidement. Face à l'engouement que cette évolution nous révèle, il y a tout de même un élément bloquant, à savoir le nombre de dates d'examens planifiées dans le département ; paramètre indépendant de notre volonté. Il est encore trop tôt pour exposer les principales raisons de ce regain d'intérêt pour la chasse, mais les confinements successifs ont probablement accentué le besoin de lien social et de connexion avec la nature.

Concernant les territoires de chasse, cela fait maintenant 5 ans que nous travaillons à la mise à jour de leur cartographie, et nous pouvons nous réjouir aujourd'hui de voir où nous en sommes. Cette mesure était la mesure phare de notre Schéma départemental de gestion cynégétique, et fait aujourd'hui la fierté de notre Fédération. Le travail réalisé et les outils développés à cette fin positionnent la FDC22 parmi les fédérations les plus à la pointe dans ce domaine. Dorénavant, certains départements nous sollicitent car ils sont non seulement intéressés par la démarche mais aussi par l'outil.

Quelques chiffres :

- 866 territoires cartographiés ;
- 356 000 parcelles enregistrées ;
- 377 000 hectares baillés dont 78 000 ha de bois.

La loi du 24 juillet 2019, communément appelée "réforme de la chasse", a considérablement modifié le quotidien des Fédérations de chasseurs à plusieurs niveaux. Alors que les missions

qui leur incombent sont plus nombreuses, les moyens financiers qui leur sont alloués ne sont pas toujours à la hauteur de ces évolutions notables.

Certaines de ces nouvelles missions sont manifestement centrales, entre autres :

- La gestion des plans de chasse ;
- La gestion des Associations communales de chasse agréées (ACCA).

S'agissant de la gestion des plans de chasse, désormais ce n'est plus le préfet qui prend les arrêtés, mais le président de la Fédération. Ce changement majeur n'a pas entraîné de modifications quant au mode de fonctionnement habituel. Nous continuons d'instruire les demandes de plan de chasse de manière collégiale avec les forestiers, le monde agricole et certaines associations de chasse spécialisées. La gestion administrative de ce dossier est aujourd'hui simplifiée, mais la Fédération doit aussi assumer les contentieux. Des procédures sont en cours devant le tribunal administratif.

Concernant la gestion des ACCA, ce dossier peut paraître modeste en raison de leur faible représentativité dans le département ; elles sont au nombre de 4. Il n'en demeure pas moins que cette mission requiert un important travail d'appropriation des dossiers transférés par la DDTM, de mise à jour et de cartographie. Par ailleurs, avec seulement 4 ACCA dans le département, nous devons déjà gérer nos premiers contentieux devant le tribunal administratif.

Cette réforme marque aussi l'inscription du dispositif d'écocontribution dans le Code de l'environnement. Pour faire simple, cette redevance permet de financer les actions des fédérations en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité. Le principe est le suivant : lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur participe au dispositif d'écocontribution à hauteur de 5 €. À ce montant s'ajoute une contribution de l'Etat via l'OFB, soit 10 € par permis validé. Cela équivaut à 15 € par chasseur (environ 15 M € pour toute la France).

Depuis sa création, la FDC22 est investie dans 6 projets relevant de l'écocontribution :

- EDU-KER : projet d'éducation à l'environnement sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre à LANTIC. La maison a été inaugurée le 3 décembre dernier.
- BRETAGNE ZONES HUMIDES : optimisation d'un protocole d'évaluation de la qualité des zones humides et déploiement opérationnel de ce protocole.
- BRETAGNE BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE : mise en oeuvre d'un programme opérationnel d'agroécologie, d'évaluation et de restauration de la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole.
- BREIZH BASE DE DONNÉES : structuration et harmonisation régionale des données naturalistes collectées par les Fédérations.
- BEC-BUZ : étude de la contamination des sols, des vers de terre et des bécasses des bois par les pesticides.
- BIO'SCAPE : création d'un escape-game (jeu d'évasion) pédagogique sur le thème de la biodiversité ordinaire. Ronan et Kim, les salariés investis dans ce projet, vont vous le détailler plus tard au cours de cette assemblée.

La FDC22 n'a pas attendu l'écocontribution pour diversifier ses missions. Nous avons toujours été à la recherche de nouvelles opportunités et de nouvelles sources de financement ; la motivation étant de faire connaître notre structure au plus grand nombre et de renforcer notre expertise, en marchant parfois sur les plates-bandes de certaines structures (n'en

déplaise à certains).

Voici quelques exemples de nouvelles sources de financement :

- Kerval, le syndicat de valorisation et de traitement des déchets, nous verse 20 000 € par an pour le projet d'éducation à l'environnement à la Maison de la Terre ;
- Le CD22, la CCKB et la SAUR nous versent 11 500 € pour la réalisation d'inventaires de la biodiversité sur le périmètre de protection de l'étang de Kerné Uhel ;
- Le Conseil régional va nous verser 19 200 € pour le déploiement du Label Haie ;
- Et enfin nous sommes régulièrement sollicités par des mairies et des intercommunalités pour la réalisation d'inventaires divers ou de prestations spécifiques, notamment au titre de la mise en place des atlas de la biodiversité communale.

L'indicateur significatif attestant de l'investissement entrepris par votre Fédération ces 5 dernières années est le passage de 9 à 14 collaborateurs.

Toutefois, ces missions ne nous font pas oublier notre raison d'être et nos missions historiques, puisque nous continuons d'accompagner nos territoires et d'assurer la bonne gestion cynégétique sur le département avec la même motivation.

À ce sujet, certains d'entre vous le savent déjà, mais le service technique de la FDC22 s'est restructuré, mais aussi féminisé, puisqu'après l'arrivée de Blandine en 2019, c'est Marine qui a rejoint l'équipe en novembre dernier.

Aujourd'hui, 4 techniciens assurent :

- La gestion des territoires de chasse sur leurs pays respectifs ;
- La gestion de leurs dossiers thématiques sur l'ensemble du département.

Parmi les nombreux dossiers techniques traités par la FDC22, on retrouve celui du grand gibier et des dégâts agricoles qu'ils sont susceptibles de causer.

CHEVREUIL

Le plan de chasse chevreuil est en progression quasi constante d'année en année, mais la dynamique est plus ou moins importante selon les secteurs. Lors de la saison 2021/2022, 7 110 bracelets ont été attribués à 725 territoires différents. 6 870 animaux ont été déclarés prélevés soit un taux de réalisation de 97 %. 86 chevreuils ont été prélevés dans le cadre des tirs d'été. En représentant seulement 1 % des prélèvements, on voit bien que ce mode de chasse est encore nouveau et peu répandu dans notre département. Néanmoins il se développe chaque saison et il permet de répondre en partie à la problématique des dégâts sur les plantations forestières.

CERF

La dynamique de population de l'espèce cerf en Côtes d'Armor est particulièrement forte, tant au niveau de sa densité que de sa répartition. En effet, les populations s'étendent sur de nouvelles communes. Cette saison, 211 territoires de chasse ont été concernés par au moins 1 attribution. Nombreux sont les territoires qui découvrent la chasse de cette espèce et qui, par peur de faire une bêtise entre les différentes catégories, s'abstiennent de tirer. Le taux de réalisation est donc en baisse, malgré des attributions à la hausse. Cette saison, 288 cerfs ont été déclarés prélevés sur les 447 attribués, soit un taux de réalisation de 64 %. Compte tenu du nombre d'animaux présents sur le terrain, et afin d'éviter au maximum les dégâts agricoles et

sylvicoles, les attributions devraient continuer d'augmenter.

En complément des suivis habituels réalisés par la FDC22 sur cette espèce, nous avons participé cette saison à un programme national de recherche. Sa finalité consistait à établir une cartographie de la répartition génétique des cervidés français par rapport au gène du prion responsable de la maladie du dépérissement chronique. Nous tenons à remercier les territoires partenaires qui nous ont permis de mener à bien cette opération.

SANGLIER

Concernant le sanglier, la barre des 3 000 prélèvements a été dépassée cette saison, ce qui constitue le plus gros tableau de chasse de l'espèce enregistré dans le département.

Aujourd'hui, l'espèce est chassable 10 mois sur 12, du 1er juin au 31 mars, et elle est présente sur toutes les communes du département, avec quelques disparités. En moyenne, chaque territoire de chasse (seul ou en regroupement) a prélevé 6 sangliers dans sa saison, contre 3 il y a 5 ans.

Malgré ces forts prélèvements, nous sommes conscients des populations encore présentes sur le terrain après la chasse. Nous ne pouvons que vous encourager à accentuer vos prélèvements dès la saison prochaine, dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité. Les facteurs expliquant son développement sont nombreux. On peut citer :

- La présence de nombreuses zones refuge non chassées ;
- L'absence d'hiver rigoureux ;
- De la nourriture en abondance (notamment des glandées importantes).

DÉGÂTS

Sur le plan des indemnisations de dégâts de grand gibier aux cultures, nous enregistrons ces dernières années une hausse non négligeable des montants versés. La saison 2019/2020 a même dépassé les 300 000 € d'indemnités versées, du jamais vu.

En 2020/2021, les dégâts indemnisés étaient répartis sur 138 communes différentes. Les 163 ha de cultures détruites ont été indemnisés à hauteur de 270 000 €.

La saison en cours s'annonce au moins aussi importante que la saison précédente pour les raisons suivantes : le nombre de dossiers ouverts est plus important et les barèmes d'indemnisation ont connu une forte hausse. Ainsi, même à quantité de dégâts égale, nous paierons davantage. À ce jour, nous avons déjà réglé 187 000 € pour 132 hectares de cultures impactés sur 99 communes différentes.

En moyenne, chaque année, le sanglier est le principal responsable avec 81 % des dégâts occasionnés contre 13 % pour le cerf et seulement 6 % pour le chevreuil.

LIEVRE

Parmi les espèces de petit gibier sédentaire, l'une de celles qui se porte le mieux ces dernières années en Côtes d'Armor est le lièvre. Le développement de l'espèce s'explique en partie par la diminution de la population de renard impactée par la gale sarcoptique. Les indicateurs sont au vert sur cette espèce bien qu'il faille rester vigilant notamment sur le volet sanitaire (des cas de tularémie sont fréquemment diagnostiqués par exemple).

Bien que perturbés par les contraintes liées à la pandémie et à la neige en 2021, les résultats des comptages nocturnes étaient très satisfaisants. Par conséquent, le plan de chasse attribué pour la saison 2021/2022 a augmenté de + 28 % pour atteindre la barre des 4 000 attributions pour près de 3 000 réalisations. Un record depuis l'instauration du plan de chasse en 2002.

FAISAN

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets de développement de l'espèce se sont renforcés depuis l'arrivée de Blandine Buffault, la technicienne en charge de ce dossier. Comme vous pouvez le voir, 40 communes sont concernées :

- 21 ont un contrat en cours avec la FDC22 ;
- 19 autres sont concernées par le périmètre de protection de l'espèce.

Sans compter les nombreux territoires de chasse qui mènent des actions favorables pour le petit gibier en général, sans pour autant faire l'objet d'un contrat fédéral. Des comptages sont organisés sur les territoires qui souhaitent réimplanter une population naturelle de faisan. Les chiffres des deux dernières années sont très encourageants.

Les mesures prises dans le cadre des conventions fédérales portent leurs fruits d'année en année, non sans l'implication de plusieurs dizaines de bénévoles.

En 2021/2022, 11 territoires ont bénéficié d'un plan de chasse « faisan ». Au total, 51 oiseaux sauvages ont été prélevés sur les 111 attribués (46 %).

BÉCASSE

Forte d'une équipe de 4 salariés « bagueurs » la FDC22 a pu réaliser une année record en nombre de bécasses baguées. Cet hiver :

Sur les 71 sorties, représentant 190 heures de prospection, 450 bécasses ont été capturées :

- 403 ont été baguées ;
- 47 ont été contrôlées.

Concernant les comptages aux chiens d'arrêt sur les massifs du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral, là encore, les chiffres ont atteint des records.

Les oiseaux étaient donc bien au rendez-vous cette saison. Nous verrons si cela se traduit dans les carnets de prélèvements.

FORMATIONS

Malgré les contraintes sanitaires, la Fédération a continué de proposer diverses formations à destination des chasseurs et non-chasseurs, en partenariat avec les associations de chasse spécialisées, l'OFB et la gendarmerie nationale.

- 27 futurs chasseurs ont été formés à la chasse accompagnée ainsi que 51 parrains ;
- 58 personnes ont passé l'agrément de piégeage ;
- 24 personnes ont été formées pour l'obtention de leur reconnaissance d'aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier ;
- 23 personnes ont reçu une reconnaissance d'aptitude en tant que référent-chasseur chargé du contrôle initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;
- 21 personnes se sont perfectionnées au tir à balle du grand gibier en mouvement sur le stand de tir fédéral de Botsay à Glomel ;
- 5 personnes ont assisté à la formation au tir d'été du grand gibier et du renard ;
- 7 personnes étaient présentes à la soirée sur la réglementation des armes ;
- 30 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;
- 21 candidats ont obtenu leur certificat de capacité d'élevage et peuvent désormais exercer une activité d'éleveur individuel perdrix, faisan, lapin ;
- 6 personnes ont participé à une initiation à la recherche au sang leur permettant aujourd'hui de mieux comprendre la méthode et de percevoir l'intérêt de faire appel aux conducteurs ;
- 18 chasseurs sont venus assister à la formation sur le fonctionnement d'une association de chasse et y voient désormais plus clair dans les démarches

- administratives et réglementaires auxquelles ils sont régulièrement confrontés ;
- Et enfin, la soirée de découverte de la bécasse des bois a attiré 20 passionnés !

Pour diverses raisons, nous avons levé le pied sur les formations “sécurité”. Cette année nous nous focalisons sur le déploiement de la remise à niveau décennale obligatoire instaurée dans le cadre de la réforme de la chasse. Néanmoins, au regard des nombreuses sollicitations sur le sujet, nous prévoyons d’inscrire dans notre prochain catalogue des modules de formation à la sécurité plus concrets.

SANITAIRE

Et enfin, je souhaite vous faire un point sur l’actualité sanitaire qui a été dense ces derniers mois.

Tout d’abord au sujet de la peste porcine africaine. La Belgique, infectée en septembre 2018, était devenue indemne de PPA grâce aux mesures prises pour endiguer la maladie. Malheureusement, début janvier dernier, des premiers cas ont été détectés en Italie, à une centaine de km de notre frontière. Pour le moment la situation semble se stabiliser. Mais nous devons tous être vigilants et conscients de la menace qui plane. D’autant plus que l’épidémie progresse en Allemagne et en Europe de l’Est.

Autre actualité sanitaire inquiétante, l’influenza aviaire. Les Côtes d’Armor ont recensé leurs premiers cas de la maladie à partir de Noël dernier. Nous avons compté 5 foyers dans la faune sauvage, exclusivement sur le littoral. Plus récemment, les cas dans les élevages avicoles dans les départements voisins sont de plus en plus présents. Les éleveurs de gibier ont déjà tiré la sonnette d’alarme et cette épidémie aura très certainement un impact non négligeable sur certains modes de chasse dès la saison prochaine.

Il ne faut pas oublier que la première victime de toutes ces péripéties reste bien évidemment la profession agricole. Nous ne pouvons que continuer de la soutenir et de travailler main dans la main.

À l’issue de la présentation du rapport d’activité, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet celui-ci au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d’activité est approuvé à l’unanimité.

Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, dans le cadre de la présentation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021. Il rappelle que depuis la réforme de la chasse de 2019, les chiffres sont présentés sous la forme d'un seul compte, contre trois par le passé. Néanmoins, les réserves sont toujours distinctes.

Concernant les dépenses :

DEPENSES	REALISE 2020/2021	BUDGET 2020/2021
Achats	135 585,84 €	107 881 €
Services extérieurs	59 749,06 €	79 790 €
Autres services extérieurs	185 480,81 €	258 621 €
Impôts et taxes	44 389,17 €	37 338 €
Frais de personnel	524 683,37 €	557 195 €
Charges de gestion courante	344 672,33 €	265 109 €
Charges exceptionnelles	9 110,09 €	
Amortissements + provisions	100 658,02 €	128 088 €
TOTAL	1 404 328,69 €	1 434 022 €

Concernant les recettes :

RECETTES	REALISE 2020/2021	BUDGET 2020/2021
Ventes	439 404,62 €	378 606 €
Subventions exploitations	167 190,00 €	170 157 €
Produits gestion courante	830 708,00 €	829 605 €
Produits financiers	36 907,89 €	40 000 €
Produits exceptionnels	67 273,12 €	23 775 €
TOTAL	1 541 483,63 €	1 442 143 €

Soit un résultat global **bénéficiaire** de **137 154,94 €**.

Concernant le patrimoine fédéral au 30 juin 2021 :

ACTIF	4 270 257 €	PASSIF	4 270 257 €
Immobilisé	1 337 299 €	Fonds propres	3 638 221 €
Circulant	2 932 958 €	Provisions et réserves	168 103 €
		Dettes	463 934 €

À l'issue de l'exposé de Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet la présentation des comptes 2020/2021 au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

La présentation des comptes 2020/2021 est approuvée.

Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes, pour lecture de son rapport spécial et de son rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Lecture des rapports par le commissaire aux comptes.

À l'issue de la lecture de ces documents, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet aux votes à main levée de l'assemblée plusieurs résolutions.

Vote des résolutions

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'expert-comptable et les rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020/2021.

Contre : 0

Abstention : 0.

La première résolution est adoptée.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2021 soit :

- Compte « dégâts » : déficit de 28 411,28 € ;
- Compte « fédération » : excédent de 165 566,22 € se décomposant de la façon suivante :
 - Administration générale : excédent de 177 763,30 € ;
 - Formation : déficit de 12 197,08 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :

- Le résultat « dégâts » déficitaire de 28 411,28 € est affecté en diminution de la « réserve statutaire dégâts » qui passe de 438 802,49 € à 410 391,21 €.
- Le résultat « fédération » de 165 566,22 € est affecté pour 177 763,30 € en augmentation de la « réserve statutaire fédération » qui passe de 1 567 209,81 € à 1 744 973,11 € et pour 12 197,08 € en diminution de la « réserve statutaire du centre de formation » qui passe de 19 403,31 € à 7 206,23 €.

Il est pris la décision d'affecter 50 000 € de la « réserve statutaire fédération » vers la « réserve statutaire du centre de formation ». La « réserve statutaire fédération » passe donc à 1 694 973,11 € et la « réserve statutaire du centre de formation » à 57 206,23 €.

Contre : 0

Abstention : 0

La deuxième résolution est adoptée.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2021 de la façon suivante :

Valeur du patrimoine Fédération	708 865,37 €
Valeur du patrimoine à renouveler	319 990,44 €
Valeur du patrimoine dégâts	13 050,15 €
Report à nouveau	91 824,35 €
Subvention d'équipement	38 900,68 €
Réserve affectée à l'équilibre	70 340,00 €
Réserve statutaire Fédération	1 694 973,11 €

Réserve statutaire dégâts	410 391,21 €
Réserve projet associatif	114 604,26 €
Réserve statutaire centre de formation	57 206,23 €
Réserve petit gibier	11 253,60 €
Réserve pays 1	9 000,00 €
Réserve pays 2	1 022,50 €
Réserve pays 3	9 000,00 €
Réserve pays 4	9 000,00 €
Réserve pays 5	9 000,00 €
Réserve pays 6	9 000,00 €
Réserve pays 7	9 000,00 €
Réserve pays 8	6 798,92 €
Réserve pays 9	9 000,00 €
Réserve pays 10	9 000,00 €
Réserve pays 11	9 000,00 €
Réserve pays 12	9 000,00 €
Réserve pays 13	9 000,00 €
TOTAL	3 638 220,82 €

Contre : 0

Abstention : 0.

La troisième résolution est adoptée.

Approbation du budget 2022/2023

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne à nouveau la parole à Monsieur Jérôme COMPAIN, dans le cadre de la présentation du budget de l'exercice 2022/2023 qui a été validé par le conseil d'administration le 11 février dernier.

Présentation et lecture du budget 2022/2023 par M. COMPAIN

Ce budget a été élaboré à partir des chiffres suivants :

- Les travaux et les aménagements de la collection animalière dans la salle Paul LE GARZIC en vue de la création d'un escape-game pédagogique sont budgétés pour un montant de 100 000 €.
- L'acquisition de deux véhicules de service est budgétée pour un montant de 41 000 €.
- L'acquisition d'un nouveau serveur informatique est budgétée pour un montant de 18 000 €.

Concernant les principales rentrées financières, nous partons sur un total de 8 550 adhérents chasseurs répartis de la façon suivante :

- 6 050 validations départementales à 75€ pour 453 750 € ;
- 2 380 validations nationales à 95 € pour 226 100 € ;
- 120 nouveaux chasseurs à 30 € pour 3 600 € ;
- Et donc un total de 8 550 chasseurs pour 683 450 €.

Concernant les autres principales recettes :

- 725 territoires de chasse à 155 € pour 112 375 € ;
- 7 400 bracelets « chevreuil » à 35 € pour 259 000 € ;
- 500 bracelets « cerf » pour 84 000 € ;
- 3 000 bracelets sangliers à 20 € pour 60 000 €.

Concernant les dépenses du budget 2022/2023 :

DEPENSES	BUDGET 2022/2023	BUDGET 2021/2022
Achats	141 931 €	119 601 €
Services extérieurs	65 190 €	60 255 €
Autres services extérieurs	206 374 €	197 976 €
Impôts et taxes	38 274 €	40 218 €
Frais de personnel	574 125 €	597 901 €
Charges de gestion courante	348 000 €	288 820 €
Amortissements + provisions	119 510 €	125 910 €
TOTAL	1 493 404 €	1 430 681 €

Concernant les recettes du budget 2022/2023 :

RECETTES	BUDGET 2022/2023	BUDGET 2021/2022
-----------------	-----------------------------	-----------------------------

Ventes	455 850 €	408 566 €
Subventions exploitations	163 507 €	163 957 €
Produits gestion courante	796 325 €	795 550 €
Produits financiers	29 058 €	36 990 €
Produits exceptionnels	13 925 €	19 275 €
TOTAL	1 458 665 €	1 424 338 €

Le budget prévisionnel de la saison 2022/2023 est présenté déficitaire de – **34 739 €**.

À l'issue de la présentation et de la lecture du budget 2022/2023 par Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, le président Yvon MÉHAUTÉ le soumet au vote à main levée de l'assemblée :

Contre : 0

Abstention : 0

La présentation du budget 2022/2023 est approuvée.

Vote des cotisations 2022/2023

Le président Yvon MÉHAUTÉ présente les différents postes de ces cotisations et soumet au vote à main levée de l'assemblée :

Le prix du timbre départemental à 75 € :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour la gestion des validations du permis de chasser, les frais de dossier seront à 5 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour l'adhésion territoriale unique à 155 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour la gratuité de la formation des candidats à l'examen du permis de chasser :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le prix du bracelet chevreuil à 35 €.

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le prix du bracelet cerf, pour un animal de moins d'un an, 150 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le prix du bracelet cerf, pour un animal de plus d'un an, 170 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le prix du bracelet sanglier à 20 € et le remboursement du bracelet non utilisé à 18 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le montant de la contribution territoriale dégâts obligatoire (taxe à l'hectare), son prix est fixé à 0 € :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour le programme de subventions 2022/2023 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés achetant des pièges, cages à pie et boîtes à fauves uniquement :

Gestion des territoires	
Aides à l'acquisition de parcelles	15 € pour 10 ares (plafond à 3 ha). Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée. Pour plus de 3 ha, décision du CA.

Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération.
---	--

Régulation des prédateurs et déprédateurs	
Piège	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération
Boîte à fauves	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à pie	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à corvidés	65 € par cage (plan fourni par la Fédération)

Fonds d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques
Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subvention ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonné en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé avant le 30 septembre 2023 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Contre : 0

Abstention : 0.

Présentation du projet Bio'Scape

- DIFFUSION DU TEASER -

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne la parole à Kim SORIN et Ronan PENGAM, tous deux en charge du dossier :

« Bonjour à tous et merci de votre présence. Je vais commencer par me présenter. Je suis Ronan PENGAM, chargé du projet BIO'SCAPE. Par rapport à mon parcours, j'ai repris les études il y a à peu près deux ans et j'ai suivi une licence professionnelle à Brest en coordination de projet et gestion des paysages littoraux. Par le biais de cette licence, j'ai dû effectuer un stage et c'est comme cela que je suis arrivé à la Fédération. J'ai rencontré Guillaume LE PROVOST qui m'a proposé de travailler sur la création de l'escape game. Ensuite, j'ai continué mes études en suivant une licence professionnelle cette fois-ci plus en gestion et pilotage de projets. L'idée c'était de pouvoir développer des compétences supplémentaires pour la gestion du projet et ainsi lier deux casquettes : une casquette environnementale et une casquette développement de projet. BIO'SCAPE, comme vous avez pu le voir à travers la vidéo, c'est un jeu qui s'adresse essentiellement à un public scolaire de cycles 3 et 4, ce qui correspond à des collégiens. Mais avant d'aller plus loin, je pense que certains d'entre vous ne savent pas ce qu'est un escape game. C'est un jeu d'évasion qui vient d'Angleterre. Le principe est assez simple : on enferme des participants dans un lieu clos et ils doivent en sortir dans un temps imparti, généralement une heure. L'idée c'est de réussir à résoudre des énigmes pour pouvoir sortir de la pièce. Ma collègue Kim SORIN vous présentera plus en détails le fonctionnement de notre escape game. Avant cela, j'aimerais bien revenir sur l'origine du projet et contextualiser un petit peu tout cela. En 2016, la Fédération devient propriétaire d'une collection d'animaux naturalisés. Certains d'entre vous l'ont peut-être déjà vue, dans le cadre de formations ou en allant à la salle Paul Le Garzic. La première idée a été d'utiliser cette collection sous forme de muséographie. Malheureusement, le premier constat était un peu mitigé en matière d'approche pédagogique. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un escape game à partir de la collection, en réutilisant une partie de celle-ci. On a souhaité parler de biodiversité ordinaire et j'insiste sur le terme ordinaire puisqu'il est important. On a vraiment fait le choix de parler de la biodiversité de notre territoire parce qu'on a souvent tendance à nous parler des espèces qui disparaissent à l'autre bout de la planète mais on nous parle très peu des espèces qui font partie de notre quotidien et qui assurent un rôle essentiel dans nos écosystèmes. On a voulu répondre à une problématique que tout le monde peut constater : les jeunes sont moins proches voire déconnectés de leur environnement et de la nature. BIO'SCAPE doit être considéré comme un outil pédagogique qui viendrait apporter des connaissances aux élèves sur la reconnaissance de certaines espèces d'arbres, le chant des oiseaux etc. On part du principe que, pour mieux protéger la biodiversité, il faut mieux la comprendre. Pour aborder cette problématique, on a choisi de décliner notre approche selon quatre messages avec en premier point le fait d'apporter des connaissances sur les espèces, qu'elles soient faunistiques ou floristiques. Après, on a souhaité parler de l'adaptation des espèces par rapport au changement des saisons. Le troisième point aborde le phénomène de changement climatique avec la notion de résilience pour les espèces. Le dernier point, le plus important, c'est d'évoquer la place de l'Homme dans son environnement et de discuter avec les élèves autour d'un débat à la fin de ce jeu sur l'impact positif ou négatif que peut avoir l'Homme sur son environnement. Je vais maintenant donner la parole à Kim qui va vous expliquer plus en détails le fonctionnement et la configuration du jeu ».

« Bonjour à tous. Certains m'ont déjà rencontrée en 2019 lors de l'assemblée générale. J'étais en service civique à l'époque. Depuis, je suis devenue secrétaire à la Fédération. Je serai l'animatrice de l'escape game pédagogique. Comme vous l'a dit Ronan, un escape game, normalement, c'est une heure dans une salle. Nous avons dû adapter le principe du jeu considérant notre volonté d'accueillir des classes. Trente élèves dans une salle, c'était impossible. On a décidé de faire un escape game avec cinq salles, où les élèves passent quinze minutes par salle pour résoudre une énigme. À l'issue des quinze minutes, qu'ils aient réussi ou non, ils peuvent sortir de la salle. Ces cinq salles sont organisées autour des saisons. On a voulu utiliser les quatre saisons et les habitats que l'on a ici en Bretagne. On a une première salle sur la forêt qui parle de l'équilibre. Ensuite on a une salle sur le littoral en automne où on parle de la migration des oiseaux. Ensuite, on a les haies bocagères en hiver où là on va parler du rôle de la haie, de ce qu'elle permet au niveau agricole mais aussi au niveau biodiversité. Et enfin les zones humides au printemps où là on va parler de la pollution des zones humides, quelles sont-elles, comment les éviter ? La cinquième salle qui est aussi la zone d'accueil intègre de la réalité virtuelle (casques de réalité virtuelle) où on va leur faire visiter la zone humide de Lantic, où se situe la Maison de la Terre. Ils devront obtenir un chiffre clé grâce à la résolution d'énigmes. L'escape game en lui-même est un vaisseau spatial qui est censé protéger la biodiversité et qui s'est écrasé. Les élèves doivent réussir à le rallumer. Pour cela, au terme de chaque énigme dans chaque salle, ils auront un chiffre clé leur permettant de récupérer une petite pièce qui permettra de réparer le vaisseau et de le relancer pour continuer à protéger la biodiversité. On va profiter du partenariat avec le collège Saint-Pierre qui juxtapose les locaux et l'idée c'est de faire des tests jusqu'en septembre puisque en septembre on souhaite inaugurer le projet de manière à correspondre avec la rentrée scolaire ».

Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2022/2023

Le président demande à Elyane PHILIPPE de présenter les principales mesures du projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2022/2023.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département des Côtes d'Armor :

- du dimanche 18 septembre 2022 à 08 heures 30 ;
- au mardi 28 février 2023 à 17 heures 30.

Pour la chasse à tir et au vol, les horaires sont fixés comme suit :

- du 18 septembre 2022 au 29 octobre 2022 inclus : de 08h30 à 19h00 ;
- du 30 octobre 2022 au 28 février 2023 inclus : de 09h00 à 17h30.

À partir du 18 septembre 2022 inclus et jusqu'au 28 février 2023, la chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis (à l'exclusion des jours fériés). Cela signifie donc que la chasse du sanglier au mois de mars est autorisée 7 jours sur 7.

Concernant le grand gibier :

Pour l'espèce « sanglier » (soumise à plan de gestion) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2022 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Autres modes de chasse à tir, à partir du 15 août 2022 jusqu'au 31 mars 2023.

Le sanglier se tire à balle ou à l'arc uniquement. Le tir du sanglier est interdit, sauf dérogation préfectorale, sur les territoires de chasse dits non cohérents d'après la définition du schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur dans le département.

Pour l'espèce « cerf » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à tir des faons ou hères (catégorie « CEJ ») et des daguets (« CEMD ») du 18 septembre 2022 au 28 février 2023 ;
- Chasse à tir des bichettes, biches et cerfs (« CEF », « CEM1 », « CEM2 ») du 15 octobre 2022 au 28 février 2023 ;

Le cerf se tire à balle ou à l'arc uniquement. Le maxillaire inférieur entier de chaque animal prélevé doit être retourné à la FDC22 sous 8 jours.

Pour l'espèce « chevreuil » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2022 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Pour les autres modes de chasse à tir, à partir du 18 septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023 ; Le chevreuil se tire à plomb n°1 et 2 à moins de 25 mètres ou à balle ou à l'arc.

Les dispositions communes à la chasse de ces espèces de grand gibier sont les suivantes :

- Apposition obligatoire d'un bracelet de marquage numéroté et daté pour tout prélèvement (à l'exception des marçassins dont les rayures sont visibles pour l'espèce sanglier).
- Retour obligatoire de la carte T de déclaration de prélèvement sous 72 heures au siège de la FDC22 ou par télédéclaration sur le site de la FDC22.

- Les bracelets affectés à un territoire de chasse ne peuvent servir à un autre territoire ;
- Les battues de grand gibier sont à effectuer sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

Concernant le petit gibier :

Pour la perdrix :

- Ouverture le 18 septembre 2022 et fermeture le 08 janvier 2023.

Pour le faisane :

- Ouverture le 18 septembre 2022 et fermeture le 08 janvier 2023 ;
- L'espèce est en plan de chasse ou en plan de gestion sur certaines communes.

Pour les lâchers de gibier :

- En application du plan de gestion gibier, entre le 18 septembre 2022 et le 8 janvier 2023, les lâchers ne sont autorisés que du lundi au vendredi en respectant un sexe-ratio équilibré.

Pour le lapin de garenne :

- Ouverture le 18 septembre 2022 et fermeture le 08 janvier 2023 ;

Pour le renard :

- Ouverture le 18 septembre 2022 et fermeture le 28 février 2023 ;
- Par dérogation, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant la date d'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour le chevreuil ou le sanglier.

Pour le lièvre (soumis à plan de chasse) :

- Ouverture le 02 octobre 2022 et fermeture le 04 décembre 2022 ;
- Attribution par rapport à la surface baillée cohérente du territoire ;
- Les grilles d'attribution en fonction de l'IK et de la surface baillée restent inchangées pour tous les pays cynégétiques.

Pour la vénerie sous terre, les dates sont inchangées ;

- Pour le blaireau : du 15 septembre 2022 au 15 janvier 2023 et la période complémentaire du 15 mai 2023 au 14 septembre 2023 ;
- Pour le renard : du 15 septembre 2022 au 15 janvier 2023.

S'agissant des oiseaux de passage et du gibier d'eau, les dates d'ouverture, de fermeture et certaines conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel. C'est la raison pour laquelle ces dates ne figurent pas dans notre arrêté préfectoral.

Pour les pigeons ramier et colombin :

- Le prélèvement maximum journalier est de 20 oiseaux par jour et par chasseur. La tenue à jour d'un carnet de prélèvement est obligatoire pour les utilisateurs d'appelants vivants.

Pour la bécasse des bois :

- Le prélèvement maximal autorisé est de 3 bécasses par chasseur et par semaine (du

lundi au dimanche), et de 30 bécasses par saison.

- La tenue d'un carnet individuel de prélèvement numéroté et à nous retourner en fin de saison est obligatoire ou alors l'utilisation de l'application mobile « Chassadapt ».

À l'issue de la présentation des principaux points proposés par la Fédération dans l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2022/2023, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet ce projet au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0.

Le projet relatif à l'exercice de la chasse est approuvé.

Intervention de Bertrand CARRÉ

Le président Yvon MÉHAUTÉ demande ensuite à Monsieur Bertrand CARRÉ de venir présenter le trophée exceptionnel du cerf prélevé dans le département.

« Bonjour à tous, je me présente, Bertrand CARRÉ, je suis le secrétaire de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier et je vous présente également Christophe SABLÉ, un autre administrateur de l'ADCGG22 qui est, regardez le bien, le cotateur officiel dans le département. Au passage, je remercie Christophe pour avoir réalisé la première cotation de ce trophée qui est assez exceptionnel et je vous dirai tout à l'heure pourquoi il est assez exceptionnel. Il a fait l'objet de trois cotations : la première par Christophe, une seconde par un autre cotateur dans l'Ille-et-Vilaine, et après il a été recoté à nouveau – c'est la procédure obligatoire au niveau de l'association française de mensuration des trophées par une commission nationale qui s'est réunie le 26 mars dernier lors de la fête de la chasse de Rambouillet qui se déroule à Mantes la Jolie. L'histoire de ce cerf est la suivante. Il a été prélevé le 29 janvier 2022 sur l'unité de population de Bois Meur Avaugour - Le Guercy et plus précisément dans les bois de l'abbaye de Coat Mallouen, à Kerpert. Ce cerf pesait 233,800 kg et c'est un 14 cors. Il a fait l'objet d'une analyse dentaire toujours faite par Christophe, moi-même et puis deux ou trois autres personnes de l'ADCGG22 dont notre ami Arnaud LETELLIER, technicien de la Fédération, chargé plus précisément de ce dossier. On peut vous dire que ce cerf avait six ans, avec certitude. Ce cerf en réalité c'est le plus grand cerf qui a été prélevé en France durant l'année de chasse 2021/2022. Il est coté 221,40 points, ce qui le place au niveau national, depuis plusieurs dizaines d'années que les cotations ont lieu, au 12^e rang national. Je vais vous donner quelques mensurations qui vont vous concrétiser la chose.

La longueur des merrains : gauche 113.800 cm, droit 112.600 cm. Vous pouvez remarquer le parallélisme exceptionnel du trophée côté droit côté gauche.

La longueur des andouillers d'œil : gauche 33,7 cm, droit 34,5 cm. Vous le voyez on est toujours dans les mêmes chiffres.

La longueur des chevillures : gauche 39,8 cm, droit 36.9 cm.

La circonférence des meules : gauche 29,5 cm, droite 29,2 cm. Toujours de la régularité.

La circonférence des merrains entre andouillers d'œil et chevillures : 17,3 cm à gauche et 17 cm à droite. Toujours de la régularité.

La circonférence des merrains entre chevillures et empaumures : 16,9 cm à gauche et 16.2 cm à droite.

Et alors ce trophée présente la particularité suivante, c'est qu'il est le plus lourd de France jamais coté. Son poids s'établit à 11,92 kg. Pour un cotateur, je peux vous dire, un trophée comme ça, c'est un très grand plaisir. Je voudrais vous dire une chose, c'est que, je vais remercier notre Fédération, j'ai pas honte à le faire. Il y a plus gros. On a une mue qui a été trouvée qui est plus importante que celle-là. Je remercie la FDC22 au passage tout simplement parce qu'elle a mis en place dans les Côtes d'Armor quelque chose qui fait parfois débat, et sur lequel je profite d'insister, ce sont les bracelets différenciés de cerf CEM1 et CEM2. Cela nous amène à pouvoir prélever de très beaux trophées, parce que le

CEM2 permet à notre population de cervidés de vieillir et, plus elle vieillit, plus elle va nous procurer des beaux trophées comme celui-ci. J'espère que cela continuera.

Nous l'avons prélevé dans les conditions suivantes. On lui a laissé trois fois sa chance, mais la quatrième, vu les dégâts qu'il engendrait dans des plantations de sept ou huit ans, on s'est résigné en fin d'année à le prélever quand même car il y avait trop de dégâts, notamment dans des douglas.

N'hésitez pas à demander les coordonnées de Christophe SABLÉ si vous avez des trophées. Peut-être que vous en avez chez vous, chevreuil et/ou sanglier. Ce n'est pas une médaille. Dès qu'on dépasse 215 points, on est en trophée exceptionnel. Et sachez qu'en France, le numéro 1 fait 237.25 points et il a été prélevé il y a 30 ans en Lozère. Je sais que l'on a d'autres mensurations exceptionnelles dans les Côtes d'Armor ».

Remise des médailles

Le président Yvon MÉHAUTÉ remet la médaille de la Fédération à des chasseurs méritants par leur carrière cynégétique et la forte implication dont ils font preuve, année après année, au sein de leur association de chasse.

9 distinctions sont décernées.

MÉDAILLES DE BRONZE :

- JEGOU Francis : 76 permis de chasser – Il a exercé la fonction de président de la société de chasse communale de Trémuson pendant 12 ans. Également délégué départemental et régional du parti « Chasse, Pêche, Nature et Traditions », le fameux CPNT devenu Le Mouvement de la Ruralité, pendant 20 ans.
- BONENFANT Jean : Durant 30 ans, il a exercé la fonction de responsable de la chasse en forêt domaniale de Saint-Aubin/La Hunaudaye à Plédéliac.
- LE FRIEC Hervé : 50 permis de chasser – Membre actif au sein de la société de chasse communale de Pédervec.
- LE CAIN Jean : 66 permis de chasser - depuis l'obtention de son permis de chasser en 1954, il a toujours validé son permis et adhéré à la société de chasse communale de Grâces, hormis durant son service militaire.
- MOIGNET Lucien : 59 permis de chasser. Membre de la société de chasse communale de Grâces.
- PHILIPPE Elyane : administratrice de la Fédération depuis 2006. Dossier bécasses, concours Saint-Hubert.

MÉDAILLES D'ARGENT :

- BARBET Christian : président de la SCC de Trémuson et de l'association Armor Chasse à l'Arc. Administrateur de la Fédération depuis 2004.
- MICHEL Gilles : administrateur de la Fédération depuis 1997, très investi au titre de la gestion des dégâts de grand gibier, tant au niveau régional que départemental.

Intervention des personnalités

Le président Yvon MÉHAUTÉ donne la parole aux invités.

Monsieur Didier YON, Conseiller départemental du canton de Plénée-Jugon, délégué à l'agriculture :

« Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un honneur pour moi de représenter le président COAIL devant votre assemblée. C'est un honneur pour moi Monsieur le président mais j'ai bien compris que c'était une déception pour vous parce que ce n'est que moi qui suis là. Je vais donc tâcher de me montrer à la hauteur et puis je ne vais surtout pas en prendre ombrage parce que si je prenais ombrage je prendrais le risque d'être laissé sur le carreau par mes copains chasseurs de TRÉBRY et TRÉDANIEL avec qui je suis venu. Plus sérieusement, Monsieur le président, dans votre rapport moral, vous soulignez l'inquiétude qui est vôtre de voir des associations ou groupes d'individus militer pour la suppression pure et simple du droit de chasse dans notre pays. Je partage votre souci et suis ici avec vous pour affirmer que l'exercice de la chasse participe à l'équilibre nécessaire de nos écosystèmes. Il faut vraiment ne rien connaître au monde rural pour affirmer que l'on pourrait se passer de la régulation des espèces et de l'entretien de nos espaces paysagers. Vous vous définissez comme un acteur de la gestion de l'environnement et ça, nous en sommes persuadés, nous autres paysans et élus des territoires ruraux. Tiens d'ailleurs je vais vous faire un petit clin d'œil : sur ma commune, quand j'en étais le maire, quand on avait recensé les zones humides en vue du Plan local d'urbanisme, le représentant des associations de l'environnement et bien c'était notre président de société de chasse, Monsieur Yves ROCABOY ici présent que vous pouvez applaudir. Nous sommes aussi persuadés de la nécessité de travailler ensemble mais ça on le fait déjà grandement. En ce qui concerne les partenariats qui sont nôtres, ils sont nombreux, je citerai d'abord les accords qui existent entre le Département et la Fédération en ce qui concerne l'exercice de la chasse. Toutes les propriétés du Département sont ouvertes à la chasse, que ce soit par convention, en location par adjudication ou mise à disposition des sociétés communales. Dans la forêt d'Avaugour Bois Meur nous avons ensemble un partenariat exemplaire et peut-être unique en France d'ailleurs qui permet à la Fédération de former aux règles de sécurité à la chasse en battue les nouveaux détenteurs de permis de chasse ainsi que les responsables des sociétés communales. Nous participons également de façon conjointe avec d'autres organismes à diverses actions telles que celles qui visent à préserver l'équilibre sylvo-cynégétique avec le CNPF et la DDTM. De la même manière nous avons participé au financement d'une étude sur la population de choucas avec la DDTM et la FGDON – association que nous soutenons par une subvention annuelle de 22 000 euros. Ensuite, vous avez fait état des difficultés rencontrées dans vos relations avec notre institution. Tout d'abord en ce qui concerne l'arrêt de la chasse à courre dans la forêt d'Avaugour, vous regrettez le manque de concertation quant à la prise de cette décision. Je veux bien l'entendre mais on aurait de toute façon mis fin à cette aventure qui avait commencé de façon surprenante en 2015. Je considère qu'il vaut mieux ensemble valoriser et promouvoir la pratique de la chasse comme élément indispensable de notre espace rural plutôt que de dépenser notre énergie à des pratiques sectorielles. La chasse à courre peut d'ailleurs toujours s'exercer dans les forêts de Loudéac et de la Hunaudaye. Vous faites ensuite état des difficultés relationnelles avec ma collègue Nathalie NOWAK. Vous comprendrez aisément que je ne me prononcerai pas sur ce sujet. Dans l'exécutif du Conseil départemental, chaque élu a une délégation dans le domaine de compétence qui est le sien. Nathalie NOWAK est conseillère déléguée à l'environnement ; elle a en charge la gestion des espaces naturels sensibles et des forêts départementales. C'est à ce titre que vous l'avez

rencontrée. Je suis quant à moi en charge de l'agriculture, donc de la ruralité et si le président COAIL m'a demandé d'être parmi vous aujourd'hui c'est bien à ce titre-là. Voilà donc évoqués et j'espère évacués les bémols auxquels vous faisiez allusion. J'en profite pour souligner que dans une partition musicale les bémols peuvent parfois améliorer la mélodie. L'important c'est qu'il n'y ait pas de fausse note, et soyez sûrs Monsieur le président qu'entre nous il n'y en aura pas ».

Monsieur Didier LUCAS, Président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor :

« Merci. Bonjour à tous et merci pour cette invitation. C'est un plaisir de vous retrouver dans cette salle après deux ans où l'on ne s'était pas revu, même si on a continué à travailler ensemble. C'est vrai que le Covid a bouleversé beaucoup de choses. Mais j'en suis convaincu, le travail qui a été fait durant cette période par la Fédération a été important. On nous a souvent prêté les agriculteurs d'essentiels et j'ai envie de vous dire aujourd'hui : pour l'agriculture, vous êtes essentiels. Les chasseurs sont essentiels. Nous ne pouvons pas vivre dans notre territoire sans qu'il y ait la chasse. Et quand je regarde l'actualité, les combats que le monde agricole mène contre ses détracteurs, je comprends aussi la détresse de la chasse quand on est attaqué en permanence par des gens qui n'y connaissent rien. Qui mieux que les paysans, que les chasseurs, qui connaissent la nature bretonne et notamment costarmoricaine, c'est vous ! On a quelques sujets à partager ensemble et je pense que, quand on parle du sanglier, j'ai vu les travaux sur le sanitaire également, Marcel CORMAN qui est là aussi, pour nous c'est une importance capitale. La grippe aviaire est un sujet aussi important. La surveillance que vous faites pour nous est un sujet très important. Tous les autres départements bretons ont été touchés, à moindre le Finistère mais l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan ont été touchés et épargnés mais la surveillance que les chasseurs mènent sur le territoire est ce qui nous permet de pouvoir réagir à des moments importants économiquement pour nous. Le sujet des choucas : on a mis un numéro vert en place. Comme pas mal de personnes sur l'ensemble du département j'aimerais faire passer le mot sur le numéro vert. Soyez vecteurs de communication : il faut dire aux victimes de déclarer les dégâts pour que l'on puisse déclasser cette espèce. On voit aussi des corvidés qui commencent à pulluler et posent des problèmes en période de semis de maïs et on compte sur vous pour tout ça. Sur le fait de l'indemnisation, vous comprenez bien que plus les céréales montent, plus l'impact économique pour les agriculteurs est important et aussi pour votre Fédération. Donc un conseil, prélevez plus = moins de dégâts, moins d'indemnisation aux agriculteurs. Je vois Jean-Jacques. Il faut continuer à travailler ensemble même si on s'accroche un peu. Je voudrais en terminer par une personne qui a été décorée tout à l'heure. Il est dans le vrai aujourd'hui. Il a parlé de la guerre. On n'oublie pas que pas très loin de chez nous c'est la guerre. Il a dit « nous devons rester soudés entre les agriculteurs et les chasseurs ». On a les mêmes combats. Il a eu le mot de conclusion. Plutôt que la médaille, il aurait préféré la trophée. Merci pour votre travail et bonne continuation à la FDC22 ».

Monsieur Antoine de COUESNONGLE, Président du Syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor :

« Merci président de me donner la parole. Chers amis chasseurs, chers présidents, mesdames, messieurs. S'appuyant sur les synergies de nos métiers, jouer la complémentarité de nos actions, c'est assurer une gestion durable de nos territoires ruraux autour de trois fonctions indispensables et indissociables : l'économique, l'environnemental et le social. Dans la forêt, que signifie concrètement la gestion durable (1, produire du bois pour alimenter en Bretagne une filière de 10 000 emplois, 2 refroidir la planète en éliminant un

maximum de CO₂, la forêt est le deuxième puits de carbone après l'océan, 3 être un réservoir de biodiversité, 4 filtrer l'eau, 5 être un lieu de détente et de loisir dont la chasse dans son ensemble). Trouver l'optimum entre les missions peut se révéler difficile voire impossible car situées dans le temps long. Le forestier récoltant ce qu'il a semé au bout de 35, 60 ou 100 ans, en ayant anticipé l'impact à venir du réchauffement climatique sur les essences de sa forêt. C'est notre métier, notre responsabilité, et c'est aussi notre fierté. Et comme vous chasseurs, nous forestiers sommes des passionnés. En Côtes d'Armor, nous avons trois défis prioritaires à relever ensemble. Ils ont déjà été cités par les différents intervenants : l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la complémentarité forêt de loisir / forêt de production, l'exploitation durable de nos territoires pour en développer la biodiversité. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique, nous avons une spécificité à savoir notre excellente relation entre les différents acteurs de terrain, en témoigne cette non moins excellente contribution d'ailleurs couronnée d'un premier prix, le guide Brossier - Pallu sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette collaboration est basée sur un travail conjoint remarquable pour anticiper les plantations à venir, et pour vous chasseurs ajuster l'effort de prélèvement. Maintenons cette excellence par une exécution complète des plans de chasse, que le sanglier ne fasse pas oublier le chevreuil, et une gestion réaliste de la population de cerf, nouvelle menace pour nos forêts. Un grand bravo à nos équipes respectives. Le 2^e défi concerne le rôle de la forêt pour réduire de façon significative l'empreinte carbone des costarmoricains en s'appuyant sur la complémentarité feuillus résineux. Trois chiffres illustreront mon propos : 1 ha d'agru forestier de faible valeur (chêne rabougri, saule etc.), 4, 3 à 5 tonnes de CO₂ par an, 1 ha de douglas forêt de production capte 20 tonnes de CO₂/an. Un Breton émet environ 9 tonnes de CO₂ par an. Pour qu'il atteigne la neutralité carbone avec la seule forêt, il lui faut 0.5 ha de bonne forêt de production, 2 ha d'agru forestier, soit 4 fois plus. Tirez en les conclusions. Pour lutter efficacement contre le CO₂ en laissant les terres à l'agriculture il faut donc privilégier la forêt de production et en Côtes d'Armor c'est choisir principalement le résineux de par la géologie (on plante beaucoup sur des terrains granitiques, acides etc.), or sous l'effet du *bashing* anti résineux ambiant en 2050 il n'y aurait plus 1 ha de résineux. Nous devons coûte que coûte maintenir l'équilibre actuel de la forêt costarmoricaine c'est-à-dire 70 % de feuillus 30 % de résineux. Un troisième défi nous arrive plus sournoisement. Au nom de la sauvegarde de la biodiversité, ce pour quoi on ne peut qu'être d'accord s'est construite à Bruxelles une démarche baptisée SNAP = stratégie nationale pour les aires protégées. On y trouve entre autres objectif la mise sous forte protection de 10 % du territoire national. Est-ce que cette forte protection rimera avec mise sous cloche ? Pourra-t-on encore y chasser ? Bien malin celui qui peut répondre aujourd'hui à cette question. Le ministère nous berce de belles paroles (consultation des parties prenantes, groupes de travail, classements des territoires sur la base du volontariat...). À vérifier. Aujourd'hui ces bonnes intentions ne semblent pas résister à l'épreuve des faits. Unanimité des associations à demander l'interdiction de la chasse, de la sylviculture, des activités agricoles, dans les zones sous forte protection, commentaire formulé lors de la consultation en janvier pour le projet de décret national sur ces zones. Deuxièmement envoi d'un questionnaire permettant aux destinataires large éventail de citoyens de demander le classement en zone protégée de n'importe quelle partie du territoire costarmoricain d'y demander l'interdiction de nouvelles pratiques telle que la chasse ou la sylviculture par exemple. Une démarche de classification manquant totalement de transparence est menée avec les associations dont la représentativité n'est pas démontrée et sans les acteurs majeurs de la ruralité que nous sommes vous chasseurs nous forestiers et les agriculteurs. Démarche devant aboutir à la présentation d'un premier plan d'aire protégée début octobre 2022. Une démarche pilotée depuis Rennes, loin de nos territoires. Aussi ensemble mobilisons-nous pour être reconnus comme des parties prenantes incontournables de cette démarche ne laissant pas rimer biodiversité avec gel de nos

territoires. Vous représentez dans le 22 une force de 8550 chasseurs ; certains d'entre vous êtes également comme nous déjà des forestiers. Vous êtes tous en relation avec des propriétaires agriculteurs, élus, associations locales. Chacun peut à son niveau démultiplier cette bonne intelligence, ce bon sens, cette communauté d'actions que nous avons tous à cœur de mettre en œuvre. Chassons, plantons, cultivons, communiquons, expliquons que notre ruralité et nos territoires vivent sous une vraie et bonne gestion durable. Merci de votre attention ».

Election du conseil d'administration

Présentation de la liste « Yvon MEHAUTE ».

Présentation succincte de chacun des 15 administrateurs.

Monsieur Yvon MÉHAUTÉ a décidé de reconduire une liste de 15 noms pour 6 ans. Il a fait appel à de nouveaux administrateurs. Il leur demande de venir à la tribune pour que chacun puisse se présenter.

Pays n°1 : Jean-Benoît GORIN. « *Bonjour à tous. Je m'appelle Jean-Benoît GORIN. J'ai 40 ans. Je chasse aux chiens courants avec des griffons de Bretagne dans le massif de Loudéac. Je suis passionné depuis tout jeune de chasse et c'est pour cette raison que j'ai été intéressé d'intégrer le conseil d'administration de la FDC22, non seulement pour apprendre des choses mais aussi pour apporter mes idées sur des sujets importants* ».

Pays n°2 : Jean AMICE. « *Bonjour à tous. Jean AMICE, président des chasseurs de Trédaniel. Depuis 6 ans je suis administrateur sur le pays 2* ».

Pays n°8 : Bernard TRUBUILT. « *Bonjour, je m'appelle Bernard TRUBUILT. J'ai 67 ans. Je suis de GLOMEL. Je chasse depuis de nombreuses années. Je suis amateur de setter irlandais et j'en élève depuis 30 ans. Je suis aussi secrétaire de l'AMV. Je suis aussi référent choucas. C'est vrai que le prix du gazole augmente ; les déplacements vont augmenter. Mais ce qui coûte aussi très cher ce sont les cartouches. Et souvent les chasseurs ce sont eux qui mettent la main à la poche pour pouvoir détruire les choucas. Je suis aussi piégeur agréé ; la campagne de destruction du ragondin va démarrer bientôt. Je remercie Yvon et Jacky CONNAN de la confiance qu'ils m'ont accordé. J'espère être à la hauteur. Merci* ».

Pays n°6 : Jean-Claude BEUREL. « *Bonjour, Jean-Claude BEUREL. Je suis président de l'association de chasse des Bordures du lié. Je suis responsable de chasse à tir à M. DE GIGOU depuis 10 ans* ».

Pays n°7 : Yann MENGUY. « *Bonjour à tous. Yann MENGUY. J'ai été coopté à l'avant dernier mandat. Le dernier mandat je l'ai fait en complet. J'ai 50 ans, j'ai de grosses cultures forestières, c'est ma passion. Je chasse presque uniquement le chevreuil. Je vis à Laniscat, secteur 7* ».

Pays n°13 : Frédéric QUIMERC'H. « *Bonjour, Frédéric QUIMERC'H. Je suis agriculteur à LÉZARDRIEUX, président de la SCC. Je suis administrateur du pays 13 depuis un mandat* ».

« *Bonjour, Gilles DELAFARGUE. Je suis administrateur en charge des chasses communales. Yvon m'a sollicité pour un deuxième mandat. J'ai travaillé beaucoup sur le répulsif sanglier. Ancien marin j'ai appris beaucoup de choses. En ce moment je travaille aussi sur la gestion des dégâts de gibier et des déchets de gibier après la chasse puisque l'on a à peu près 300 tonnes de déchets qui ne sont pas traités correctement suite à la chasse. Je vais essayer de travailler sur le petit gibier ce mandat-ci. J'ai travaillé aussi beaucoup sur le regroupement pour les grands cervidés. Beaucoup de territoires sont trop morcelés. Mme NOWAK ne nous a pas envoyé la demande de plan de chasse. Il faudra lui passer le message. J'essaie d'avoir le meilleur contact avec tous les partenaires* ».

Pays n°3 : Hervé BALAN. « *Bonjour à tous et particulièrement aux chasseurs du pays 3. Je*

succède à Gilles MICHEL. Je m'appelle Hervé BALAN, j'ai 63 ans je suis président de la SCC de PLURIEN et membre de la SCC de la POTERIE TRÉGOMAR. J'habite tout près de la « route des grenouilles ». Il y a des enjeux de préservation importants puisqu'il y a déjà un site Natura 2000 et un projet de mise en place d'une réserve naturelle de 900 ha. Je vais essayer de faire aussi bien que Gilles MICHEL et je compte bien sûr sur son aide. Merci à tous ».

Pays n°5 : Gilles CHAUVEL. « Bonjour à tous. Gilles CHAUVEL. Je suis administrateur du pays 5 depuis 2006. Je suis président de chasse de MERDRIGNAC depuis près de 25 ans ».

Pays n°4 : Sylvain LEMÉE. « Bonjour à tous, Sylvain LEMÉE, agriculteur éleveur, je possède 90 vaches et 900 ha de terres. Je suis dans le pays 4, président de la société de chasse de PLOUËR SUR RANCE, administrateur depuis 2006. Je chasse beaucoup le sanglier et le chevreuil. Les efforts seront faits en faveur du petit gibier. C'est à nous de prendre les choses en main. Didier LUCAS, vous avez un message à faire passer à vos agriculteurs. Je sais de quoi je parle. Certains refusent leurs terres aux chasseurs et causent des problèmes à leurs voisins. En ce qui concerne la chasse à Avaugour, la chasse à courre, c'est une fête, pour les chasseurs, pour les non chasseurs. C'est juste une journée où tout le monde se trouve, il n'y a pas d'arme à feu, et puis derrière on est punis, je trouve ça dommage ».

Pays n°11 : Dominique CHARLES. « Bonjour à tous, je m'appelle Dominique CHARLES. J'ai été sollicité par Yvon pour être l'administrateur du secteur 11. Personnellement je suis partisan d'une chasse apaisée. On doit affirmer notre passion, notre art de vivre, j'espère être à la hauteur. Je vous remercie par avance ».

Pays n°10 : Jacques BOUGET. « Bonjour à tous, je suis Jacques BOUGET. Je suis président de la SCC de LOUARGAT, association qui compte plus de 80 chasseurs sur une superficie de près de 3000 ha baillés. Je suis également propriétaire forestier. L'un des points très importants auquel je suis très attaché et qui reste la priorité c'est le rapport que je souhaite maintenir et entretenir avec le monde agricole. Il nous faut être conscient que sans les agriculteurs qui nous louent leurs biens, et qui nous permettent de pratiquer notre sport, la chasse n'existerait plus. Nos relations se doivent donc d'être les meilleures et exemplaires. Chasseur ce n'est pas seulement être sur le terrain du 15 septembre au 28 février, mais toute l'année pour savoir rendre service. Toutes les actions que nous menons actuellement dans notre association vont dans ce sens et les rapports actuels entre nos deux mondes, celui de la chasse et celui de l'agriculture doivent s'en ressentir favorablement. Nous devons donc savoir anticiper, comprendre les problèmes et surtout être réactifs ».

Le président Yvon MÉHAUTÉ précise que deux administratifs sont absents : Camille VIEILLEVILLE (pays 12) et Richard GUILMOTO (représentant des chasses privées).

Monsieur Romain PARDOËN, directeur, précise ensuite les modalités de vote. Six assesseurs sont par ailleurs nommés (deux par bureau de vote) sur la base du volontariat.

- DIFFUSION DE LA VIDEO BUZHUG -

Clôture de l'assemblée générale

Les adhérents ont fini de voter, l'assemblée générale est terminée.
Le dépouillement commence et les participants sont invités à aller au cocktail.

Résultats de l'élection du conseil d'administration

Les résultats de l'élection du Conseil d'administration

- Bulletins totaux : 241
- Bulletins nuls : 11
- Bulletins blancs : 2
- Voix liste "Yvon MÉHAUTÉ" : 2582.

C'est donc sur cette base que la liste « Yvon MEHAUTE » est élue.